

2015.70  
nomenclature : 1.6

**VILLE DE COGNAC (CHARENTE)**  
**EXTRAIT** du registre des délibérations  
Conseil Municipal du 28 mai 2015

Conseillers en exercice :	33
présents :	31
pouvoirs :	2
votants :	33
abstentions :	0
voix pour :	33
voix contre :	0

***Aujourd'hui jeudi 28 mai 2015 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 22 mai 2015, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.***

**ETAIENT PRESENTS**

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne REYNAUD – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH - M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD - Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - Mme Adjoua KOUAME – M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Dominique CHARMENSAT - M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Maryvonne LAURENT – Mme Isabelle LASSALLE – M. Christian BAYLE -

**ETAIENT EXCUSES**

M. Richard FERCHAUD donne pouvoir à M. Noël BELLIOU – Mme Florence PECHEVIS donne pouvoir à Mme Emilie RICHAUD–

Mme Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

**CONVENTION DE PRESTATION DE MAITRISE D'OEUVRE** **2015.70**  
**AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT DE COGNAC**

Dans un souci de sécurité, la municipalité de SAINT-LAURENT DE COGNAC envisage d'aménager l'entrée du bourg en venant de LOUZAC. Le traitement des trottoirs sera mis à profit pour assurer la gestion des eaux pluviales sur ce secteur.

A ce titre, la commune de SAINT-LAURENT DE COGNAC souhaite confier l'exécution d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la Ville de COGNAC (Bureau d'Etudes) relative à la réalisation d'un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police, et dans les conditions définies dans la convention jointe.

Dans ce cadre et afin de formaliser cette démarche, il conviendrait qu'une convention soit conclue entre la commune de SAINT-LAURENT DE COGNAC et la Ville de COGNAC pour d'une part, définir les éléments techniques et d'autre part, arrêter la rémunération de cette mission.

2015.70  
nomenclature : 1.6

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

**APPROUVE la convention de prestation de maîtrise d'oeuvre avec la commune de SAINT-LAURENT DE COGNAC dans le cadre de la réalisation d'un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police.**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS